

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	7
Nombre de Pouvoir	0
Nombre de votant	7

L'an deux mille vingt trois, le douze Septembre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 04 Septembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Amédée BLANC le Maire .

Présents: Mesdames CANEL Monique, ERSANT Jennifer, VIAU Monique , RICOUX Catherine et Messieurs BLANC Amédée, MAILLE Emmanuel, VALLA Max,

Excusés: Messieurs COMBET Rosan, JOLY Jean-Pierre, NERON Julien,

Secrétaire de séance: ERSANT Jennifer

Le Maire ouvre la séance à 20h35

Délibération: N°2023/24

OBJET: VENTE UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC 346 RUE DU TEMPLE

Monsieur le Maire rappelle la transaction envisagée avec Monsieur et Madame BOSC 95 Rue du Temple 07270 Gilhoc Sur Ormèze et consistant en la vente d'une partie de la parcelle AC N°49 d'une contenance de 45 m² nouvellement cadastrée AC N°346 conformément au plan de division joint .

Cette parcelle n'a pas d'utilité publique, elle fait donc partie du domaine privé de la commune et sa cession peut être envisagée.

Il propose de céder une partie de cette parcelle moyennant l'Euro symbolique

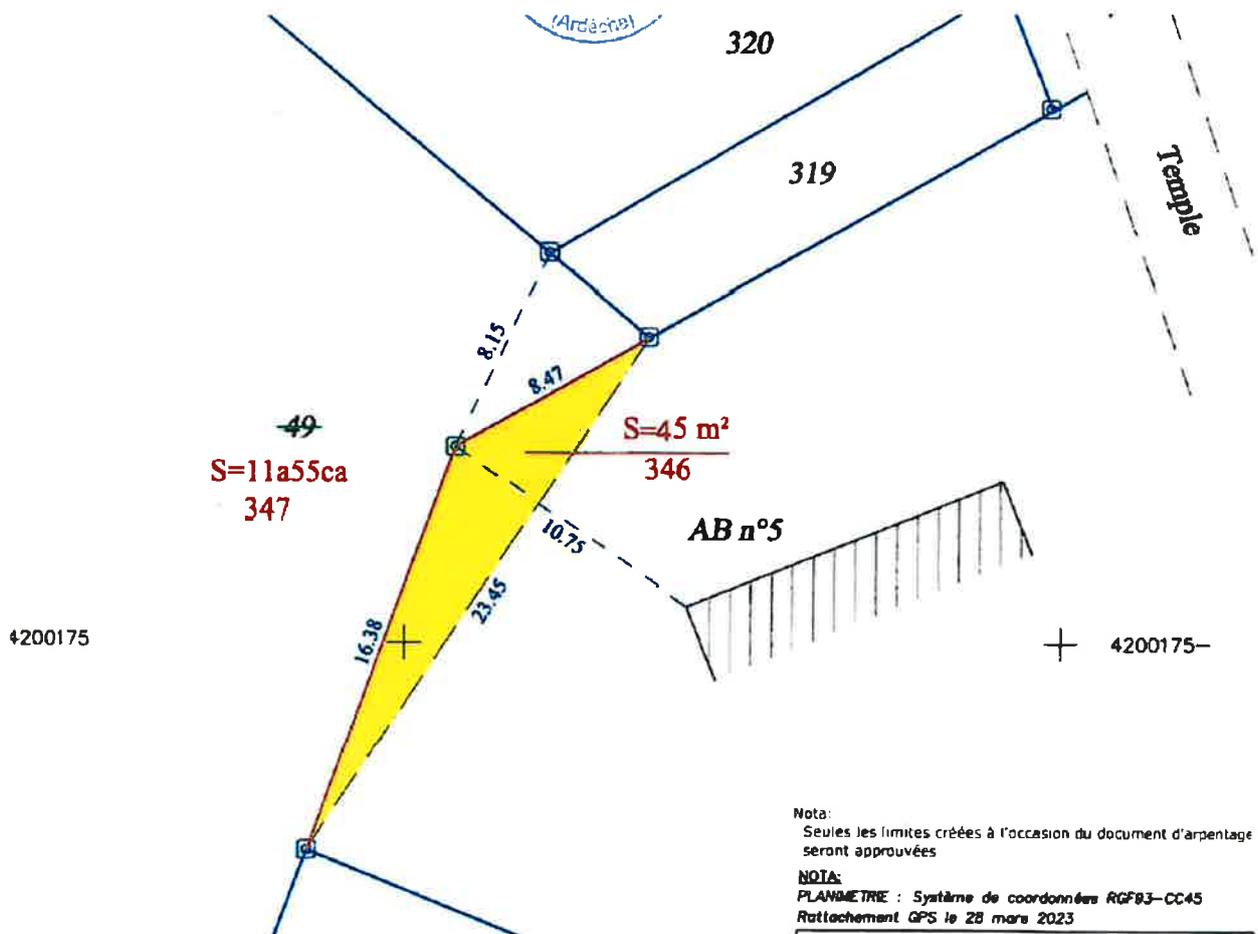
Il précise que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de l'acquéreur : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière.

Il requiert l'autorisation de procéder à cette cession par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la vente d'une partie de la parcelle ci-dessus désignée dans les conditions sus-énoncées.

- **ACCEPTE** le recours à l'acte authentique en la forme administrative,
- **DÉCIDE** que les frais et accessoires seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.



POUR:07

CONTRE : 00

ABSTENTION:00

Délibération: N°2023/22

Objet: Acquisition d'un terrain

M. le maire expose au conseil que Monsieur et Madame BRUNO mettent en vente la parcelle AB 408 d'une surface de 454 m². Ce terrain est situé quartier le ruisseau dans le village de Gilhoc-Sur-Ormèze. (Voir plan ci-joint).

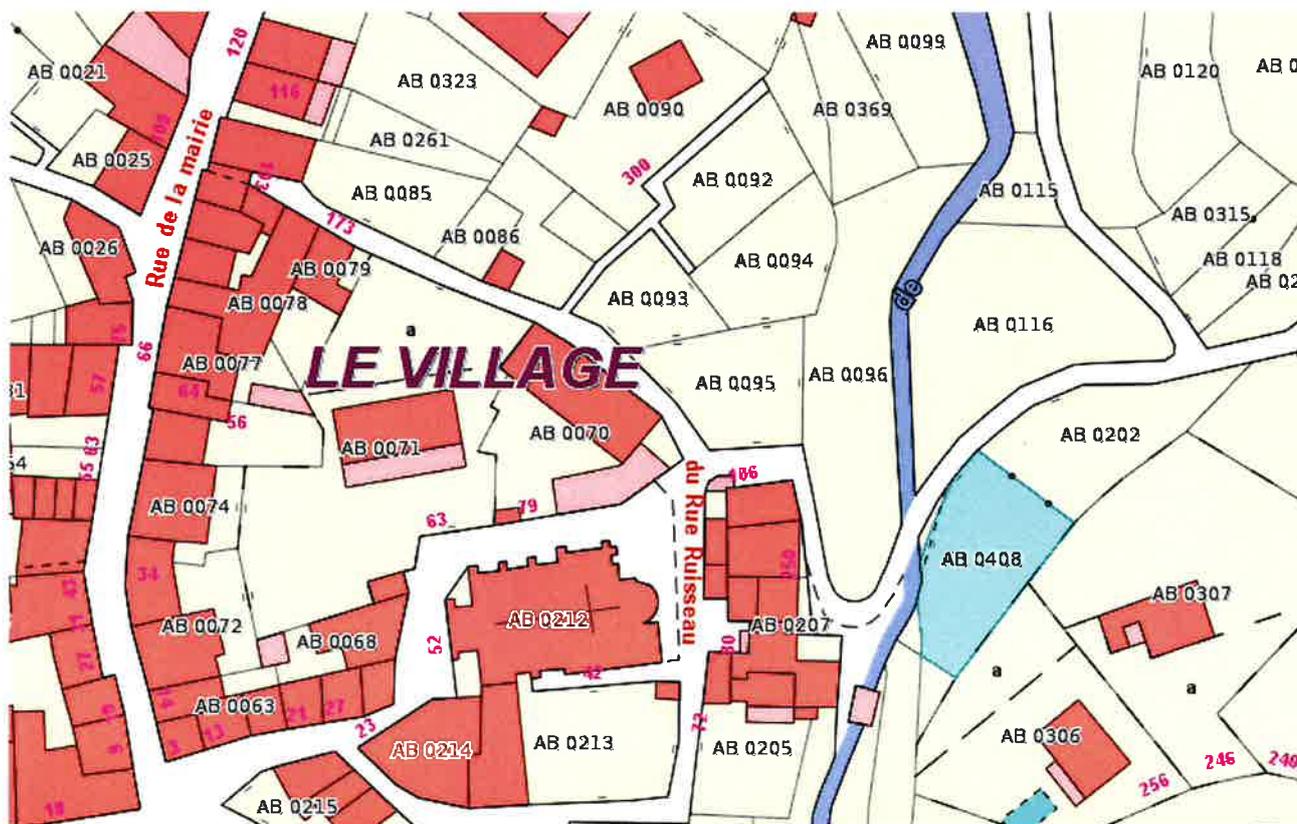
Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour la commune d'avoir des terrains à proximité du village pour faire naître des projets .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal décide :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

- **DIT** que le prix du terrain est de 10 000€.

- **AUTORISE** Monsieur à signer l'acte d'achat



POUR : 04

CONTRE : 02

ABSTENTION : 01

Divers :

Le lundi 28 Août Mr le Maire et Jean-Pierre JOLY (Monique absente ce jour -là) ont eu la visite de Mme Laurence HEYDEL GRILLERE Députée de l'Ardèche 2ème circonscription .

• **Boulangerie:**

Le 1^{er} Novembre Madame Marie DUGNAT devrait reprendre la boulangerie du village, pour le moment avec l'aide de Mr FERNANDEZ Gregoire et Virginie jusqu'à la fin de l'année.

Elle aura droit à des aides avec Initiative Active 07-26 qui aide les nouvelles installations proposant des prêt a 0 %.

- **Voirie:**

Des travaux sont à prévoir quartier Saignole de changer la buse (Ø 100 en Ø 200) car avec la pluie ça ravine beaucoup et le chemin est bien abîmé .

- **Appartement Commune :**

L' appartement de Charlon est toujours disponible pour le moment

Madame MERLE ne sera plus locataire de l'appartement (Ancienne école Publique)à partir du 1^{er} Octobre ,

Date du prochain Conseil Municipal le: **Mardi 03 Octobre à 20h30**

Fin du Conseil 21h15

Le 14/09/2023

Le Maire

A BLANC

Secrétaire Séance

ERSANT Jennifer

